Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260429-DCM2026055-DE

MERDRIGNAC – Saint-Launeuc Côtes d'Armor	**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **De la commune de MERDRIGNAC** **SEANCE DU 29 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un avril, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal à la Mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Isabelle GORE-CHAPEL, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : GORÉ CHAPEL Isabelle, Maire, PIETO Nathalie, Maire Déléguée, LAUNAY Magalie, HENRY Fabrice, BIGOT Helen, RECOURSÉ Christophe, BOUCHET Lydia, MALARD Jean-Paul, COCHON Christelle Adjoints, GUYOMARD André, MASSOUTIER Frédéric, LE PARC Yann, LE COZ Caroline, FORGEARD Vincent, NOGUES Fabienne, LE COLLINET Ludovic, CHAUVIN Celina, PIN Ludovic, JAMET Guillaume, SOQUET Elvina, BARBEDETTE Audrey, POILVERT Cédric, DAUNAY Dominique, LE GALL Isabelle, GUERIN-GALLET Manon, MARETHEUX Jean-Louis, BAZIN Pascal

Secrétaire de séance : PIETO Nathalie

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*27*
Nombre de conseillers municipaux présents	*27*
Nombres de conseillers municipaux votants	*26*

N° d'acte : **DCM-2026-055**	**FINANCES** Objet : **ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE VETERANCE AUX SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

Rapporteur : HENRY Fabrice

M. Fabrice HENRY, adjoint aux Finances explique que le principe d'attribution indemnitaire existait sous la commune de Merdrignac. Afin de le mettre en œuvre dans le cadre de la nouvelle commune, il est nécessaire de procéder à une nouvelle délibération.

Il appartient à la collectivité de délibérer afin de fixer les modalités d'attribution. Le montant de l'indemnité est quant à lui fixé par arrêté ministériel.

Auparavant, pouvaient bénéficier de cette indemnité, les sapeurs-pompiers ayant accompli un minimum de 15 années de service et ayant atteint l'âge de 55 ans avant le 1er janvier de l'année à l'exception de ceux qui bénéficient du système APFR mis en place en 2004.

M. Ludovic LE COLLINET ne prend pas part au vote

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260429-DCM2026055-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Instaure** une indemnité de vétérance au bénéfice des sapeurs-pompiers volontaires remplissant les conditions d'ancienneté requises ;
- **Fixe** les conditions d'attribution de cette indemnité conformément à la réglementation en vigueur ;
- **Autorise** Madame le Maire à procéder à l'attribution de cette indemnité et à signer tout document afférent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Madame le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 07/05/2026

Mme PIETO Nathalie,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MERDRIGNAC 22230 CÔTES-D'ARMOR

Mme GORÉ CHAPEL Isabelle,
Maire de Merdrignac

MAIRIE DE MERDRIGNAC 22230 CÔTES-D'ARMOR

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.